Zeitschrift: Tätigkeitsbericht / Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege = Rapport des activités / Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1978)

Rubrik: Expertises, mandats, conseils, collaboration avec d'autres organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Expertises, mandats, conseils, collaboration avec d'autres organisations

Au cours de cette année, la FSPAP n'a reçu aucun mandat important, ni de la main publique ni de privés. Cependant, le directeur et son collaborateur furent maintes fois interpellés pour conseiller, collaborer voire exécuter de nombreux projets ainsi que pour établir les bases de plusieurs décisions importantes. Il serait trop long de détailler cette activité ici. Seuls quelques travaux importants seront cités.

3.1. Fondation Bondasca

Dans le précédent rapport d'activité, nous rapportions les tractations entreprises pour la sauvegarde des alentours du village de Soglio GR.
Ce paysage culturel – village traditionnel avec les fameux jardins de Salis et ses prairies bien entretenues – est d'importance nationale. Mais on ne peut le sauvegarder sans procéder à une expropriation matérielle de certains terrains, ce qui entraine des frais d'indemnisation. Les moyens financiers à disposition ne suffisent pas (voir sous 2.1.). Mais dans ce cas, grâce à un coup de chance, on put résoudre le problème financier. Une personne des environs de Bâle qui désire rester dans l'anonymat et dont la parenté est proche de notre fondation, désirait mettre à disposition une certaine somme pour la sauvegarde d'un paysage de haute valeur menacé. Elle nous demanda d'établir une proposition. Nous avons tout-de-suite pensé à Soglio.
On mis dans le mille avec cette proposition. La généreuse donatrice et sa parenté décidèrent d'élargir leur aide à l'ensemble du Val Bregaglia (Bergell) – compris Maloja, Isola et la partie du Lac de Sils sise sur territoire de la commune de Stampa – et de mettre à disposition un million de francs.
Cette somme n'est pas seulement destinée à la sauvegarde du paysage et des caractéristiques locales sensu stricto mais, selon l'article 2 des statuts, également pour l'amélioration des conditions de vie de la population indigène.
D'autre part, il faut souligner que ces moyens ne doivent pas servir à décharger la main publique de ses obligations (subventions aux exploitations agricoles de montagne etc.), mais au contraire amorcer des initiatives privées à titre d'encouragement.
Pour réaliser ces objectifs, la «Fondation Bondasca» fut créée à Coire le 2 juin 1978.
Des représentants du Val Bregaglia et du canton des Grisons siègent au Conseil de Fondation ainsi que le conseiller aux Etats Dr. Schlumpf,

le président et le directeur de la FSPAP. Le Professeur M. Rotach, ancien Délégué fédéral à l'aménagement du territoire préside ce Conseil de Fondation.
L'activité de la Fondation Bondasca est un exemple tangible que la protection du paysage ne signifie pas «conservatisme mort». Ce cas démontre au contraire qu'on peut parfaitement promouvoir le développement économique d'une région de montagne sans détruire son paysage.

3.2. Legs Rosbaud pour une réserve naturelle

En 1974 s'éteignait à Zumikon Edeltraut Rosbaud-Schäfer, veuve du célèbre musicien et chef d'orchestre Hans Rosbaud. Par voie testamentaire, le couple léguait sa fortune au Heimatschutz pour la création d'une nouvelle réserve naturelle ou l'agrandissement d'une réserve déjà existante.
Une première idée de zone protégée en Val Calanca GR n'ayant pu se concrétiser, le Heimatschutz décida de porter son choix sur une région du haut Tessin: celle-ci, située aux confins de la Leventine et du Val Blenio, englobe une partie du Val Canaria, l'ensemble de la zone Ritom-Piora-Val Cadlimo-Passo dell'Uomo ainsi qu'une partie de la Vallée menant au Lucomagno.
Le Heimatschutz confia à un groupe de travail le soin de définir un projet détaillé pour la réalisation d'une telle idée. Sous sa conduite, ce groupe – comprenant notamment un représentant de la Fondation – élabora un concept général pour la création d'un «Parco alpino Canaria – Piora – Lucomagno». Favorablement accueilli par les Autorités cantonales et communales, le projet fut rendu public lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 12 janvier 1979 à Bellinzona.
Cette région est déjà inscrite à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale et fait partie des zones protégées par le canton du Tessin pour leur intérêt naturalistique et celui de leur paysage.
En effet dans toute la chaîne des Alpes, rares sont les endroits où sur un territoire aussi restreint (110 km²) la nature alpine accumule une telle richesse dans sa diversité, son originalité et sa rareté. Formations et particularités géologiques, lacs d'altitudes (très nombreux), lieux humides, pelouses sèches, vie sauvage, présence humaine traditionnelle, paysages intacts et merveilleux ainsi que bien d'autres éléments encore confèrent à cette zone naturelle un caractère exceptionnel.
Le groupe de travail a terminé sa tâche préparant les statuts d'une Fondation. Celle-ci, dès sa création, réalisera et gérera ce «parc alpin» conformément à la noble idée de Hans et Edeltraut Rosbaud.

3.3. Protection des rives du Lac de Neuchâtel

Le Lac de Neuchâtel possède les dernières rives naturelles d'une grande étendue en Suisse. Elles sont donc uniques dans notre pays. La diversité du paysage et leur inestimable valeur biologique ont été confirmées par toutes les expertises et de nombreuses études écologiques ainsi que par des inventaires internationaux et des conventions de protection. De ce fait, la protection efficace de ce territoire – dont 700 hectares de marais et de roseaux – incombe au pays tout entier. Dans cette optique, la Ligue suisse pour la protection de la nature a entrepris l'étude d'un plan de protection des rives du Lac de Neuchâtel et en collaboration avec les sections cantonales intéressées (VD, FR, NE, BE) a constituée un groupe de travail ayant pour tâche la définition des objectifs à atteindre par ce plan (définition d'une véritable «politique» en matière de protection de la nature).
La Fondation a été invitée à collaborer aux travaux du groupe de travail. En effet, les buts du plan de protection comme la conservation intacte de grandes étendues marécageuses, de paysages et de milieux riverains proches des conditions naturelles, la connaissance des menaces qui s'exercent sur ces milieux (égouts, caravaning, navigation etc.) ou encore l'information aux utilisateurs de la région rejoignent nos préoccupations.
Ainsi par exemple, la Fondation a pris une part active aux journées d'information destinées aux techniciens des administrations cantonales vaudoises et fribourgeoises. Il s'agissait en l'occurrence d'informer (en dehors de toute critique ou polémique) les «bâtisseurs» de route et les «aménagistes» du territoire de la valeur naturelle de la rive sud du lac de Neuchâtel. Explications scientifiques, visites, observations en bateau et à pied ont davantage convaincu que théories et discours abstraits.
Ce groupe de travail étudie également divers problèmes particuliers (aspects juridiques, entretien des marais etc.) et se trouve dans la nécessité de procéder parfois à des actions immédiates.
A fin 1978, le bilan du travail mené par le groupe et la Ligue est des plus encourageants: le plan de protection commencé une année auparavant est en voie d'achèvement!
Malheureusement, cette année, certaines interventions importantes, brutales, parfois à la limite de la légalité ont montré l'ampleur du travail qui reste encore à accomplir. Dans la plupart des cas, il s'agissait de remblayages ou de creusages en vue de créer des places d'amarrage pour la petite batellerie (ports, chenals, installations annexes et campings-caravanings).
En définitive, ce temps d'expérience a bien confirmé que seuls des efforts supracantonaux seront à même d'assurer une protection efficace de ces rives.